

Décision du Président n°2025-10-221
Objet : Journée Nationale des territoires de l'UNADEL

Le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil d'agglomération, de l'élection du Président, des Vice-président(e)s et conseiller(e)s délégué(e) du 16 juillet 2020 ;

Vu les délibérations DEL2020-07-234 du 16 juillet 2020, DEL2020-09-265 du 15 septembre 2020, DEL2021-03-032 du 23 mars 2021, DEL2023-03-053 du 21 mars 2023, DEL2024-03-035 du 26 mars 2024, DEL2024-06-148 du 25 juin 2024 et DEL2025-05117 du 27 mai 2025 portant délégation d'attribution du Conseil d'Agglomération au Président ;

Considérant que la journée Nationale des Territoires de l'UNADEL se tiendra le 1^{er} décembre 2025 à Paris ;

Considérant l'intérêt pour l'agglomération de poursuivre ce partenariat en se rendant sur place ;

DECIDE

Article 1 : de mandater Mme Virginie DOYEN, Conseillère déléguée,

Article 2 : de prendre en charge les frais de restauration, transport, et hébergement au-delà des plafonds autorisés dans le décret n°2006-781 du 03 juillet 2006 en réglant au réel les dépenses ;

Article 3 : La présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil d'agglomération et sera affichée et publiée au recueil des actes administratifs de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Article 4 : La présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat ;

Article 5 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

A Guingamp, le 23 octobre 2025

Le Président
Vincent LE MEAUX

